Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

Saint-Pierre-en-Faucigny

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Ville de Saint-Pierre-en-Faucigny
1 place de la mairie
CS90307 - 74807
Saint-Pierre-en-Faucigny cedex

Tél. 04 50 03 70 23
Fax : 04 50 03 79 95
www.saintpierreenfaucigny.fr
contact@saintpierreenfaucigny.fr

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 7
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017 7
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 9
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 9
      1.6.5. Autres volumes 10
      1.6.6. Volume consommé autorisé 10
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 15
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 17
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 17
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 19
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 20
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Branchements en plomb 21
   4.2. Montants financiers 21
   4.3. État de la dette du service 21
   4.4. Amortissements 21
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Saint-Pierre-en-Faucigny
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Commune de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

La distribution de l'eau potable de la commune est scindée en 3 réseaux indépendants :
1 – Le réseau général interconnecté de la commune :
- De la station de pompage de Bajolet construite sur un exutoire naturel de la nappe phréatique, l'eau est refoulée par 2 pompes de 100 m3 / heure dans les réservoir principaux des Molettes d'une capacité totale de 850 m3.
- De là, 2 pompes de 30 m3 / heure refoulent l'eau nécessaire au remplissage d'un réservoir de 500 m3 construit au lieu-dit « Marny » qui assure la distribution sur tout le haut-secteur de la commune.
- Les sources alimentant gravitairement les réservoirs d'Arcine (190 m3) et de Varlin (183 m3) renforcent les possibilités de distribution en diminuant le recours au pompage.

2 – Le réseau des hameaux de Prélaz et Delairaz :
Une station de pompage équipée de 2 pompes de 5 m3 / heure refoule l'eau de la source des Nées dans le réservoir situé en amont du village de Prélaz. A partir de ce réservoir, sont alimentés par 2 conduites distinctes les hameaux de Prélaz et de Delairaz.

Ces 2 réseaux sont gérés en régie directe par la commune.

3 – Le réseau du secteur de Passeirier (pour mémoire) est géré par le Syndicat d'Eau Arenthon /

Saint-Pierre.
Un maillage a été réalisé avec le syndicat d'eau Arenthon / Saint-Pierre en novembre 2015 afin de permettre un dépannage mutuel en eau potable et en défense incendie en cas de difficultés. Cela a également permis de supprimer les bras morts sur le secteur de Passeirier.

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 09/02/2006 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ■ Non
  Cependant, un schéma directeur a été établi par le SYRE (Syndicat Mixte de la Ressource en Eau de la Région de Saint Pierre) pour l'ensemble de son territoire.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 6 400 habitants au 31/12/2017 (6 000 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 414 abonnés au 31/12/2017 (2 370 au 31/12/2016).

* Approbation en assemblée délibérante

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Saint-Pierre-en-Faucigny					
Total	**2 370**	**2 414**	**0**	**2 414**	**1,9%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 57,9 abonnés/km au 31/12/2017 (56,85 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,65 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,53 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 127,77 m³/abonné au 31/12/2017. (118,98 m³/abonné au 31/12/2016).

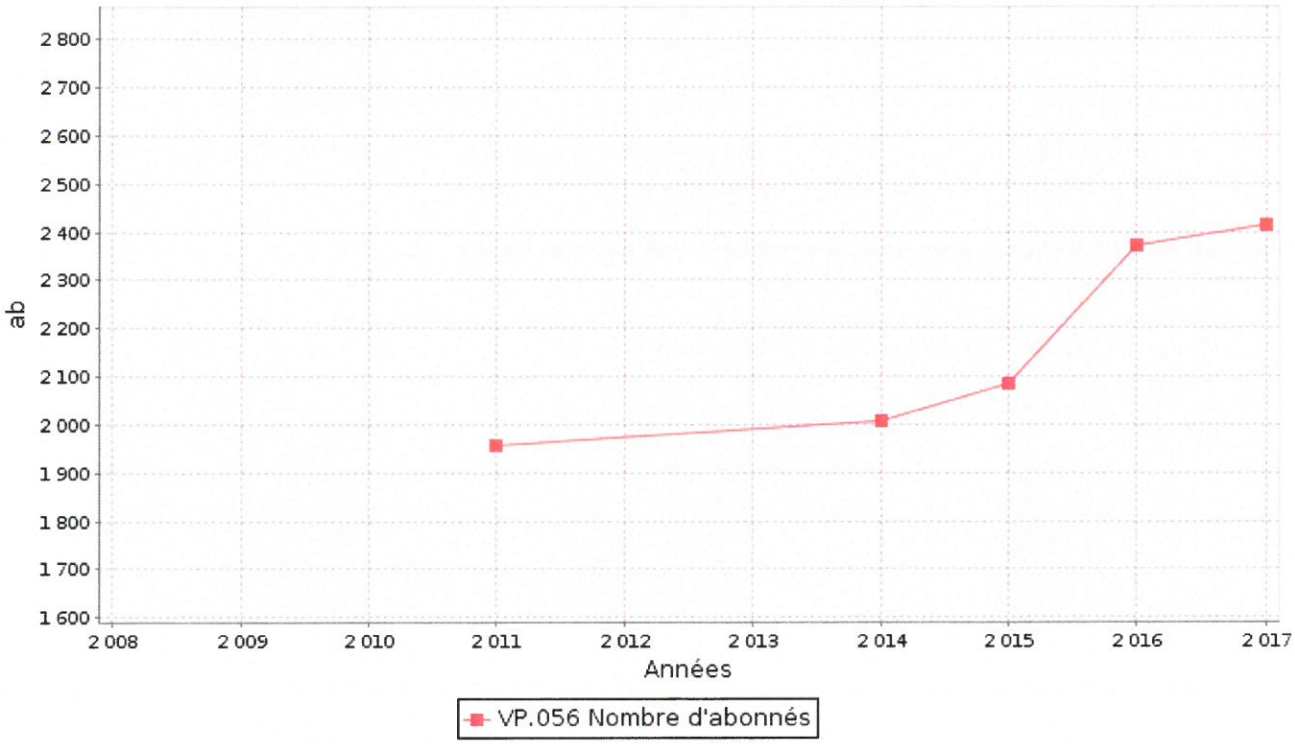

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 413.422 m³ pour l'exercice 2017 (371 535 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Captage de Bajolet			201 278	292 660	45,40%
Captage de Sous-Cornillon La Balme			0	0	___%
Captage Les Nées			1 182	1 311	10,91%
Captage de Varlin			119 707	79 339	- 33,73%
Captage du Chatelard			0	0	___%
Captage de Credox			49 368	40 112	-18,75%
Captage de Bourre			0	0	___%
Total			371 535	413 422	11,27%

(1) **débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

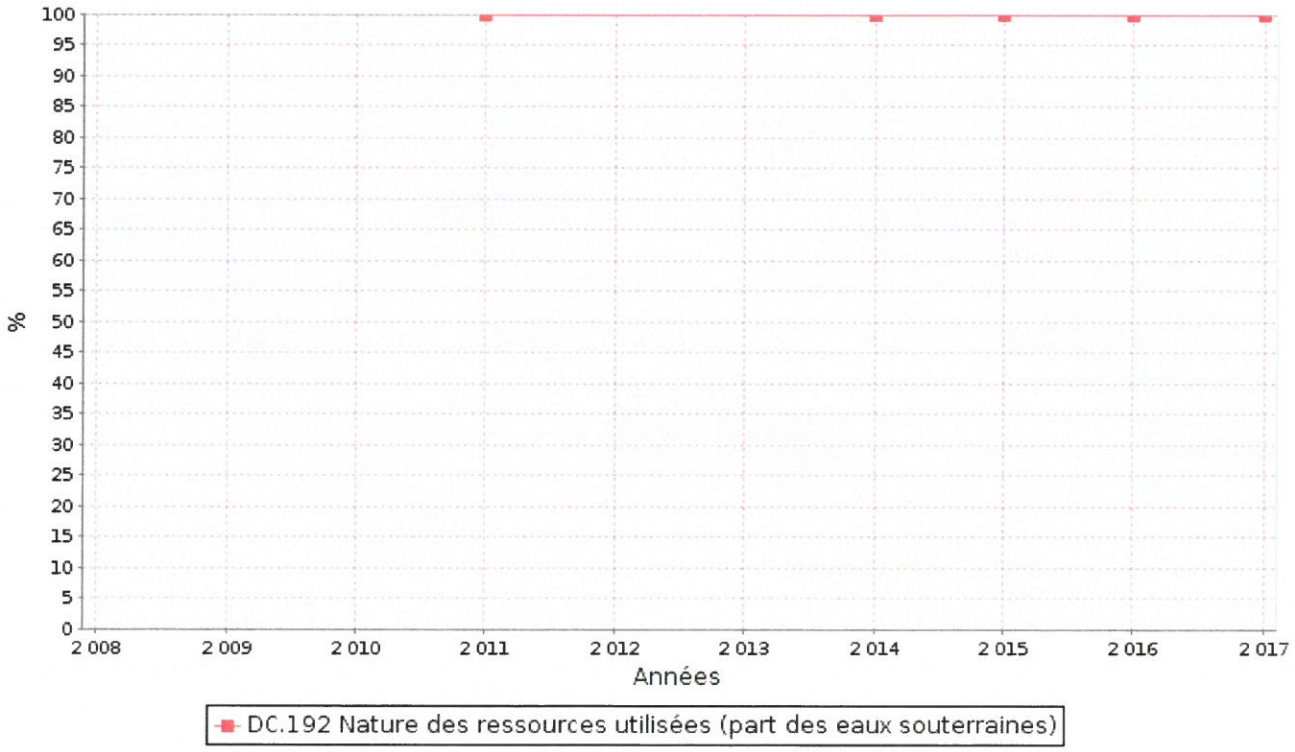

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Observations
	Néant	Néant	
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017

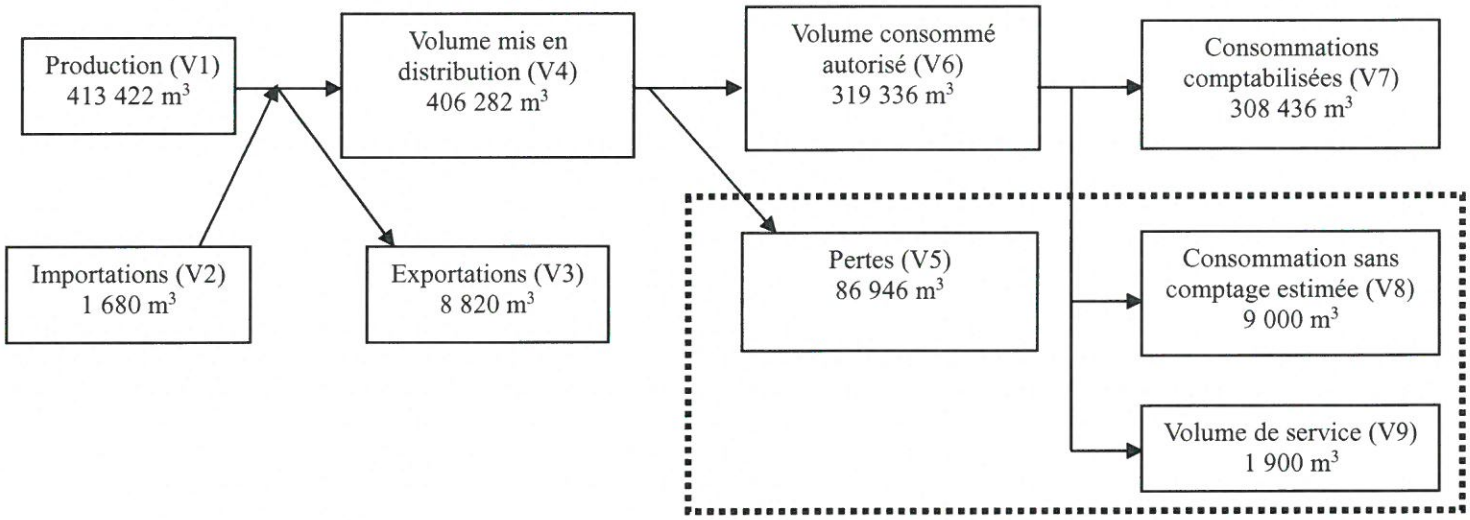

Pour 2017, 1.680 m3 ont été importés du syndicat d'eau Arenthon / Saint Pierre, notamment fin novembre et début décembre, compte tenu de la période de sécheresse et du niveau trop bas de la nappe qui ne permettait pas de fournir la totalité du besoin de la commune.
Par ailleurs, 8.820 m3 d'eau ont été exportés au syndicat pour permettre l'alimentation des abonnés du secteur de Passeirier.

1.6.2. Production

Le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir des Molettes	UV
Réservoir de Varlin	UV
Réservoir d'Arcine	UV
Réservoir de Prélaz / Les Nées	UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Captage de Bajolet	201 278	292 660	45,4%	80
Captage de Sous-Cornillon La Balme	0	0	___%	80
Captage Les Nées	1 182	1 311	10,9%	80
Captage de Varlin	119 707	79 339	-33,7%	80
Captage du Chatelard	0	0	___%	80
Captage de Credox	49 368	40 112	-18,8%	80
Captage de Bourre	0	0	___%	80
Total du volume produit (V1)	**371 535**	**413 422**	**11,3%**	**80**

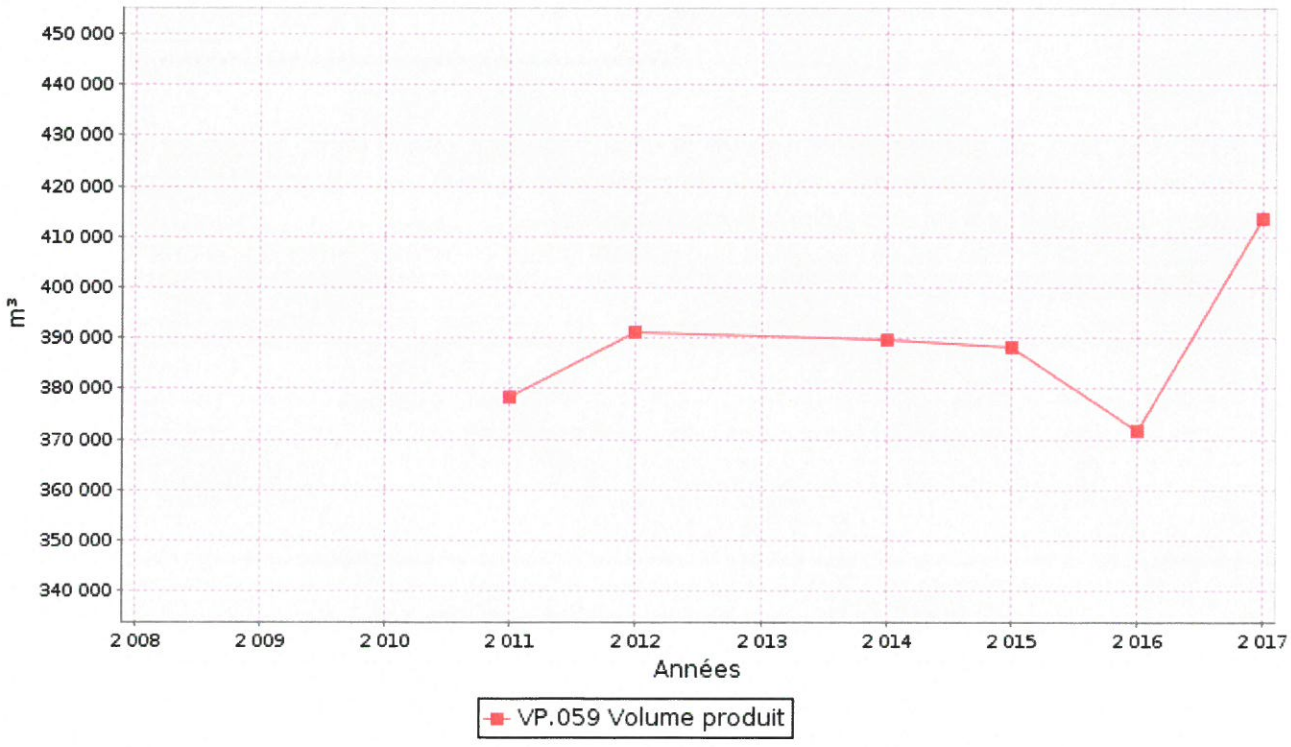

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Syndicat d'eau Arenthon / St Pierre	0	1 680	100%	76
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**1 680**	**100%**	**76**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	281 983	308 436	9,4%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**281 983**	**308 436**	**9,4%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**9 238**	**8 820**	**-4,5%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

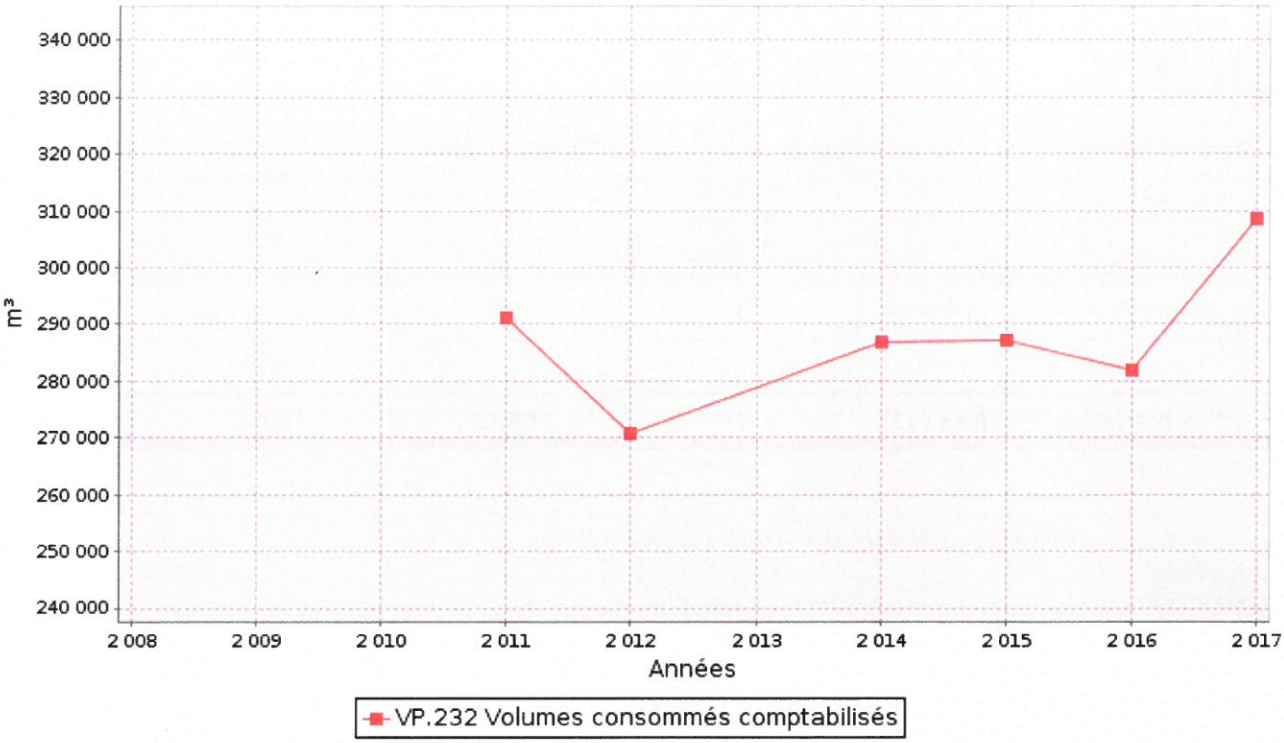

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	9 400	9 000	-4,3%
Volume de service (V9)	600	1 900	216,7%

- Volumes sans comptage : Prise en compte des essais des poteaux incendie, arrosages des espaces verts, bornes fontaines, nettoyages de voirie et entretien de puits perdus et regards siphoïdes, travaux de voirie, remplissage de piscines, consommations d'eau sur installations illicites des gens du voyage, festival OSTARA, foire ...
- Volumes de service : Prise en compte des nettoyages des réservoirs, désinfections des canalisations après travaux, remise en eau après réparations de fuites, volumes des purges, ...

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	291 983	319 336	9,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 41,69 kilomètres au 31/12/2017 (41,69 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____0____ € au 01/01/2017
_____0____ € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	15 €	20 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,14 €/m³	1,14 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,29 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2016 effective à compter du 01/02/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,00	20,00	33,3%
Part proportionnelle	136,80	136,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	151,80	156,80	3,3%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	___	___%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	___	___%
Autre :	0,00	___	___%
TVA	10,26	10,54	2,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	45,06	45,34	0,6%
Total	**196,86**	**202,14**	**2,7%**
Prix TTC au m³	**1,64**	**1,68**	**2,4%**

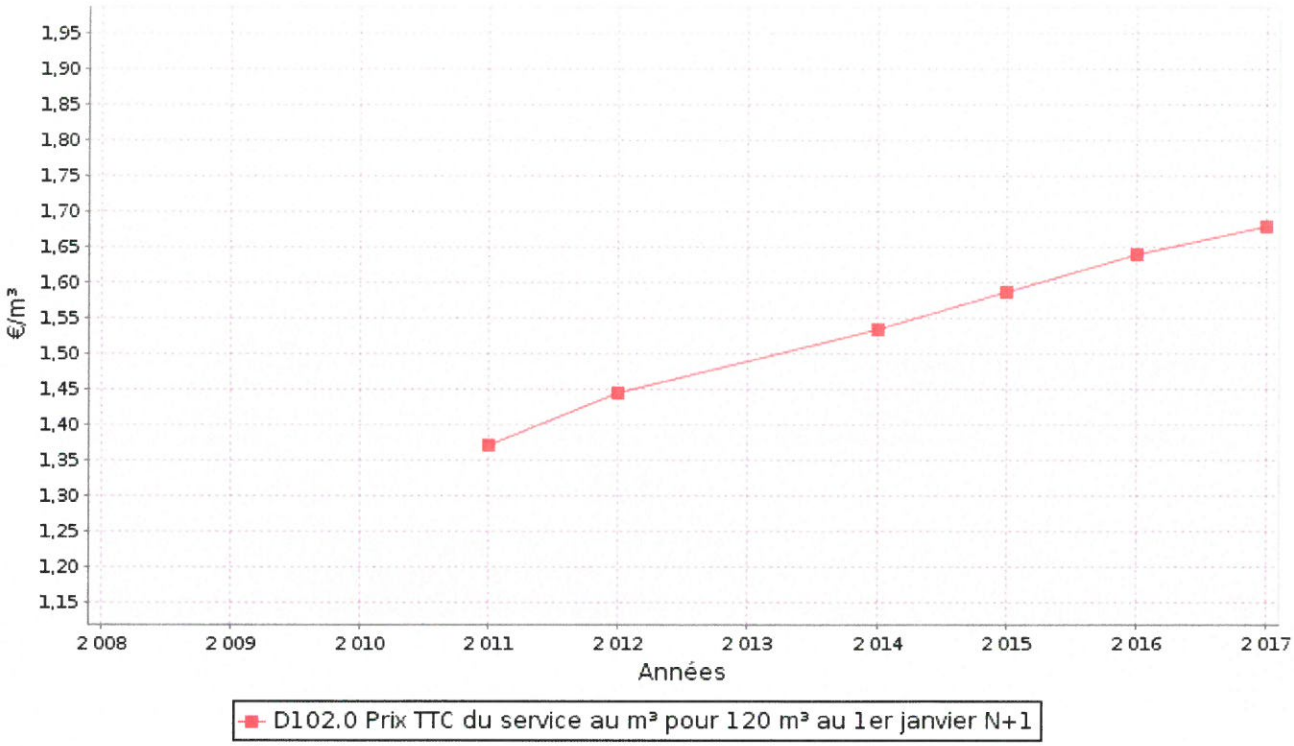

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Saint-Pierre-en-Faucigny	Sans objet	Sans objet

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ■ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ■ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 269.356 m³/an (274.252 m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation des tarifs a été décidée par le Conseil Municipal compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de la volonté d'harmoniser les tarifs avec ceux du Syndicat d'Eau Arenthon Saint-Pierre et des communes du pays rochois afin de préparer une éventuelle prise de compétence Aep par la CCPR à l'horizon 2020.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	407.912,76	417.784,42	+ 2,42 %
dont abonnements	30.481,80	32.696,40	+ 7,26 %
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	407.912,76	417.784,42	+ 2,42 %
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	**407.912,76**	**417.784,42**	**+ 2,42 %**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 417 784 € (407 912 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	35	0	35	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	35	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	81,1 %	79,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	19,19	21,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,9 %	75,9 %

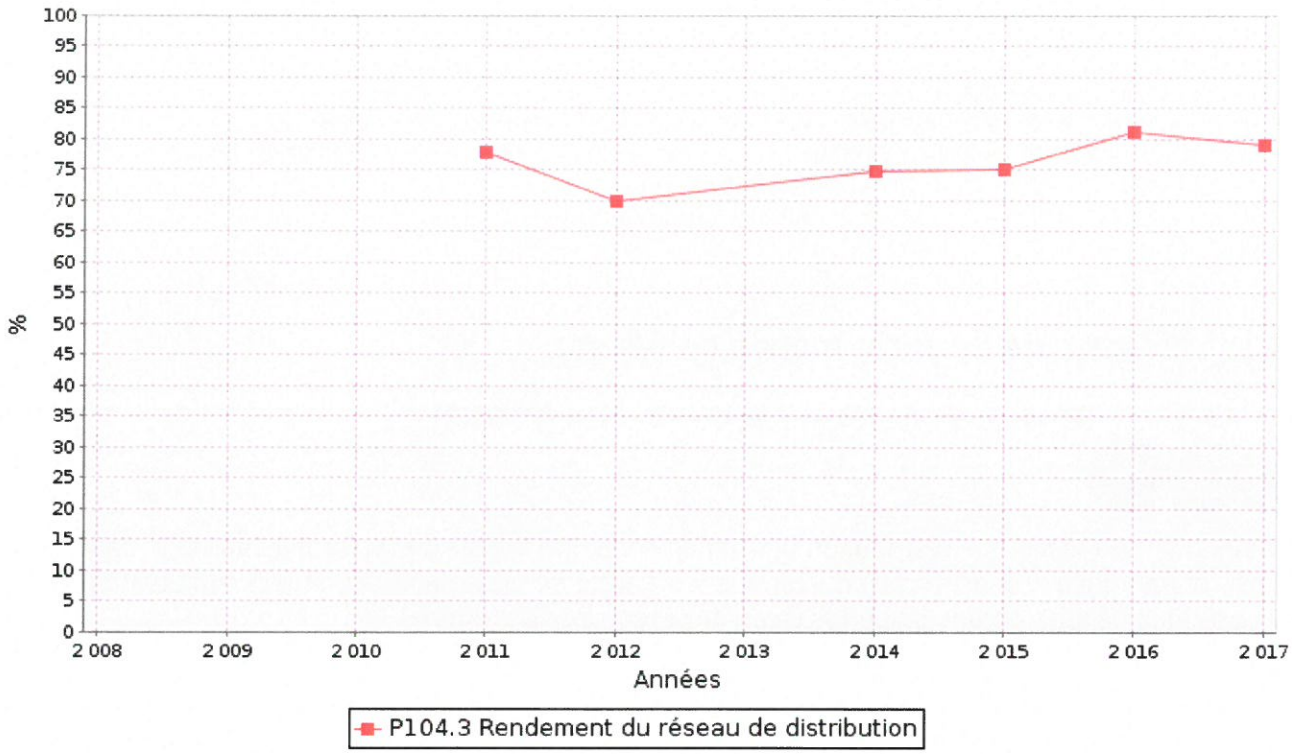

Nota : Des équipements de télésurveillance permettent de suivre depuis la mairie le niveau des réservoirs, les courbes de débits instantanés et le fonctionnement du traitement UV de l'eau.
Au début de chaque mois –et systématiquement en tant que de besoin-, une réunion regroupant l'adjoint délégué du service, la DGS, le DST et les fontainiers permet d'analyser le rapport entre les volumes d'eau produits et ceux utilisés et de prendre rapidement les dispositions qui s'imposent en cas d'anomalie constatée (fuite, ...).

Le réseau principal est entièrement interconnecté afin d'utiliser au maximum les possibilités de prélever l'eau à partir de l'alimentation gravitaire des captages de Varlin et de Credox. Jusqu'à présent, le pompage de Bajolet ne venait qu'en complément, cependant, du fait des années sèches, il est devenu la source principale d'alimentation en eau potable.
La mise en place de clapets a permis de supprimer les pertes sur les trop plein des réservoirs et le rendement du réseau de distribution s'en trouve largement amélioré.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,4 $m^3/j/km$ (5,9 en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 5,7 m³/j/km (4,6 en 2016).

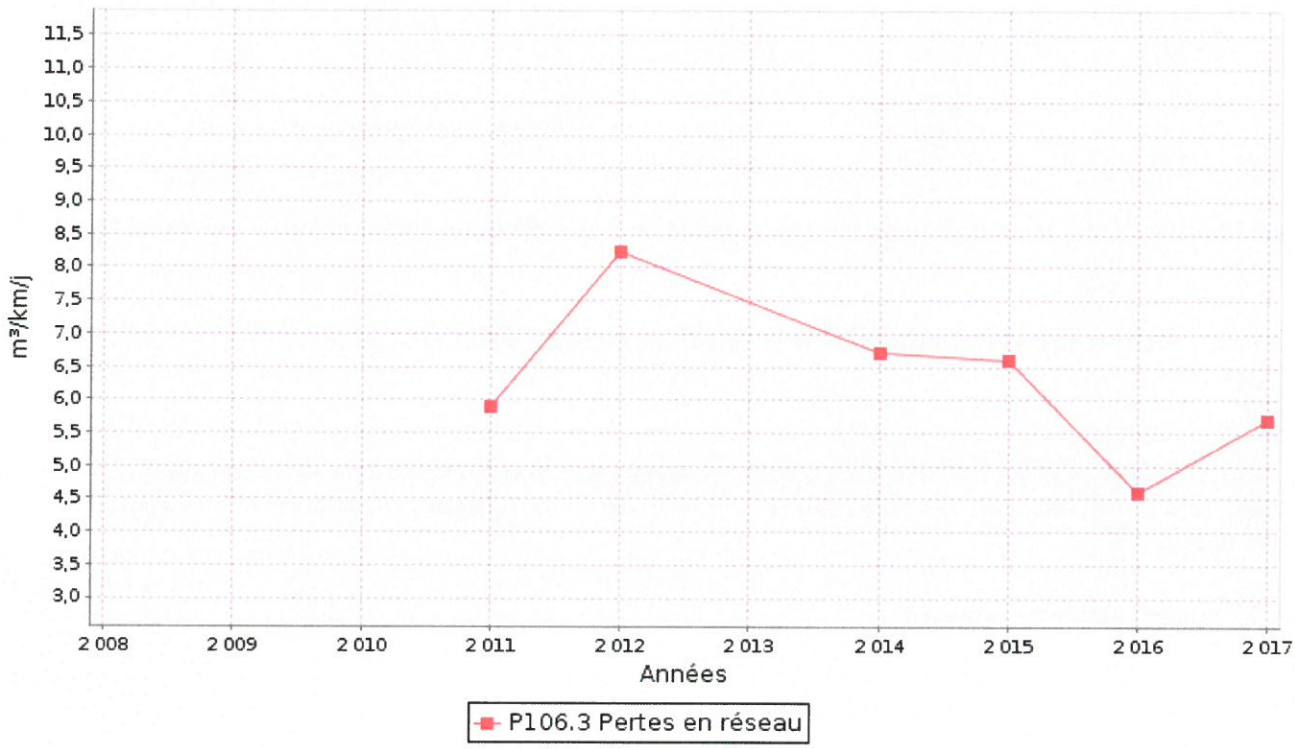

Cette hausse significative par rapport à 2016 est due à plusieurs fuites importantes détectées sur le réseau et difficilement repérable sur le secteur de Toisinges, notamment, ainsi que sur la colonne de refoulement.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1,365	0,708	1.740	1.590	1,175

Au cours des 5 dernières années, 6,58 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,16% (3,07 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	2154	2456
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	273 202	111 071
Montants des subventions en €	36.680	50.626
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.4. Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 78.569,21 € (71.206,96 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Remplacement conduite Aep rue de la Corbière, des Iles et du Faucigny		145.000
Remplacement conduite Aep rue des Fauvettes	70.000	
Déplacement colonne de refoulement / PAE Nord	25.000	
Création d'un puits perdu pour maillage avec Bonneville	5.000	
Reprise de Branchements route de Toisinges	25.000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Remplacement conduite Aep avenue des Aravis (sud)	2018/2019	148.000 €
Remplacement conduite Aep avenue de la République	2018/2019	222.000 €
Remplacement conduite Aep avenue des Aravis (sud)	2019/2020	108.000 €
Remplacement conduite Aep rue de la Duraz	2019/2020	100.000 €
Carrefour RD 1203 / RD 19	2019	100.000 €
Remplacement conduite Aep rue des Canelles	2020	74.000 €
Remplacement conduite Aep rue du Haut-Rumilly (bas)	2020	72.000 €
Remplacement conduite Aep rte des Gorges du Borne (haut)	2021	250.000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 29 demandes d'abandon de créance et en a accordé 29.
2 106,25 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0068 €/m³ pour l'année 2017 (0,0197 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 000	6 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,64	1,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,1%	79,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,3	6,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,6	5,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	3,07%	3,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0197	0,0068

Service de l'eau potable

Exercice 2017

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 17/07/18

Nom de la collectivité : Saint-Pierre-en-Faucigny

Type de collectivité : Commune

Nom du service : eau potable

Missions du service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Transfert	☑	☐
Distribution	☑	☐

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : ____

Existence d'une CCSPL : ☐ Oui ☑ Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2016			Exercice 2017		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe *[3 500 - 10 000] habitants*	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe *[3 500 - 10 000] habitants*	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	**6 000**	5 431 643 (931)	51 795 272 (5653 - 45%)	**6 400**	820 410 (145)	3 919 560 (1533 - 12%)
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	€/m³	**1,64**	2,18 (923)	2,03 (5570 - 44%)	**1,68**	2,14 (144)	2,13 (1528 - 12%)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	**100**	97,9 (922)	96,7 (5755 - 44%)	**100**	97,8 (142)	96,5 (1490 - 12%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	**100**	97,5 (917)	97,8 (5720 - 44%)	**100**	97,2 (142)	96,2 (1479 - 12%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	**118**	93 (911)	73 (5722 - 44%)	**120**	100 (145)	99 (1530 - 12%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	**81,1**	76,7 (900)	79,1 (5424 - 42%)	**79,1**	78,5 (144)	78,1 (1426 - 11%)
P105.3	Volumes non comptés	m³/km/j	**5,3**	2,6 (911)	2,5 (5530 - 43%)	**6,4**	0,2 (144)	0,6 (1425 - 11%)
P106.3	Pertes en réseau	m³/km/j	**4,6**	2,3 (912)	2,3 (5540 - 43%)	**5,7**	0,1 (144)	0,6 (1427 - 11%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**3,07**	0,48 (876)	0,36 (5447 - 42%)	**3,16**	1,66 (144)	1,5 (1522 - 12%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	**80**	72 (849)	73,8 (4881 - 38%)	**80**	71,8 (138)	73,2 (1329 - 11%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	**0,0197**	0,0059 (874)	0,0055 (5201 - 41%)	**0,0068**	0,007 (142)	0,0074 (1496 - 12%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2017). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2017, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ***ne sont pas définitives*** *: elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*

Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation Départementale de la Haute Savoie
Service Environnement - Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

***

RAPPORT ANNUEL 2017

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Cité Administrative 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 26 20 93 61 Fax : 04 50 32 20 52
ars-DT74-environnement-sante@ars.sante.fr

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. LA RESSOURCE EN EAU

Il s'agit des captages qui peuvent être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (lac, torrent, rivière...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement et stockage.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Elle correspond aux réservoirs et aux stations de traitement, qu'elles soient simples (désinfection au chlore ou rayonnements ultra-violets) ou beaucoup plus élaborées.
Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION, et après traitement le cas échéant.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION est caractérisé par un réseau de canalisations distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de distribution	Population moyenne	Captage	Station de traitement et point de mise en distribution
DUBY - ARCINE	160	CHATELARD CREDOX SOUS CORNILLON LA BALME	 STATION UV D'ARCINE
PRELAZ - DELAIRAZ	75	LES NES	 STATION UV DE PRELAZ
PRINCIPALE DE ST PIERRE	4 000	BAJOLET BONNEVILLE- LES VORZIERS DE DES CHATELARD CREDOX PASSEIRIER SOUS CORNILLON LA BALME	 RESERVOIR DES MOLETTES STATION UV D'ARCINE
VARLIN	840	BOURRE VARLIN	 RESERVOIR DES MOLETTES STATION UV D'ARCINE STATION UV DE VARLIN

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 pour lesquels la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescritions de la D.U.P.

Il convient également après la prise de l'arrété de concrétiser ces protections par l'achat des terrains des périmètres immédiats, la mise en place des clôtures et portails d'accès ainsi que par la réalisation des travaux inscrits dans l'acte de déclaration d'utilité pubique.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, sur la mise en conformité des travaux ou si des inexactitudes dans le tableau ci-dessous sont constatées, il convient de prendre contact avec le service Environnement-Santé de la Delegation départementale de l'ARS

CAPTAGE			SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	**Débit moyen m3/j**	**Commune d'implantation**	**Avis Hydrogéologue**	**Arrêté D.U.P.**
BAJOLET	420	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	27/10/1994	09/02/2004
BOURRE	58	SAINT LAURENT	27/10/1994	09/02/2004
CHATELARD	50	SAINT LAURENT	27/10/1994	09/02/2004
CREDOX	20	SAINT LAURENT	27/10/1994	09/02/2004
LES NES	15	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	27/10/1994	09/02/2004
SOUS CORNILLON LA BALME	50	SAINT LAURENT	27/10/1994	09/02/2004
VARLIN	110	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	27/10/1994	09/02/2004

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION DUBY - ARCINE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PH unitépH	TURBNFU NFU	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE											
02/02/2017	*HAUT RUMILLY*	T	C	0	0	1	559	<0,01	7,8	<0,20	0	
15/05/2017	*HAUT RUMILLY*	T	C	0	0	0	530	<0,01	7,7	0,28	1	
24/08/2017	*HAUT RUMILLY*	T	C	0	0	0	530	<0,01	7,7	<0,20	0	
28/11/2017	*HAUT RUMILLY*	T	C	0	0	0	528	<0,01	7,8	0,20	2	
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**							

Pourcentage de conformité sur l'UD	**100%**

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRELAZ - DELAIRAZ	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PH unitépH	TURBNFU NFU	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE											
02/02/2017	*PRELAZ - DELAIRAZ*	T	C	0	0	0	449	<0,01	7,9	<0,20	1	
15/05/2017	*PRELAZ - DELAIRAZ*	T	C	0	0	0	440	<0,01	7,8	0,32	2	
24/08/2017	*PRELAZ - DELAIRAZ*	T	C	0	0	0	441	<0,01	7,9	<0,20	2	
28/11/2017	*PRELAZ - DELAIRAZ*	T	C	0	0	0	433	<0,01	7,8	<0,20	23	
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**							

Pourcentage de conformité sur l'UD	**100%**

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRINCIPALE DE ST PIERRE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PH unitépH	TURBNFU NFU	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE											
17/01/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	518	<0,01	7,7	0,26	0	
02/02/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	529	<0,01	7,6	<0,20	1	
22/03/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	502	<0,01	7,6	0,41	1	
26/04/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	517	<0,01	7,6	<0,20	1	
15/05/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	511	<0,01	7,5	0,38	0	
12/06/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	525	<0,01	7,6	<0,20	2	
10/07/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	518	<0,01	7,6	<0,20	0	
24/08/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	511	<0,01	7,5	<0,20	0	
27/09/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	506	<0,01	7,6	0,40	1	
16/10/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	511	<0,01	7,5	<0,20	6	
28/11/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	0	646	<0,01	7,2	<0,20	2	
13/12/2017	*CHEF LIEU*	T	C	0	0	18	529	<0,01	7,5	<0,20	31	
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**							

Pourcentage de conformité sur l'UD	**100%**

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
NH4 : Ammonium
BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

SOMMAIRES EN DISTRIBUTION

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VARLIN *POINTS DE SURVEILLANCE*	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PH unitépH	TURBNFL NFU	GT22_68 n/mL	CL2LIB mg/LCl2
02/02/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	1	562	<0,01	7,7	<0,20	2	
26/04/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	1	562	<0,01	7,6	<0,20	10	
15/05/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	0	551	<0,01	7,5	0,34	0	
24/08/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	4	536	<0,01	7,6	<0,20	17	
27/09/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	0	547	<0,01	7,6	0,37	5	
28/11/2017	*VARLIN*	T	C	0	0	0	549	<0,01	7,7	<0,20	6	
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**							

Pourcentage de conformité sur l'UD	**100%**

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

TURBNFU : Turbidité
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
CTF : Coliformes totaux

CDT25 : Conductivité
NH4 : Ammonium
BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
GT22_68 : Germes totaux revivifiables à 22°C

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PARTICULIERES EN DISTRIBUTION

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION PRINCIPALE DE ST PIERRE		TYPE D'EAU	BAPYR µg/l	HPAT4 µg/l	PB µg/l	CU mg/L	NI µg/l	CD µg/l	SB µg/l	CRT µg/l	CDT25 µS/cm	FET µg/l	PH unitépH	TURBNFU NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	*LOCALISATION EXACTE*													
19/06/2017	*CHEF LIEU*	009 RTE DES GORGES	T	<0,005	<0,012	1,5	0,0301	<1	<0,1	<0,5	<0,5	511	68	7,7	0,63
			LIMITES DE QUALITE	**0,01**	**0,1**	**10**	**2**	**20**	**5**	**5**	**50**				

DATE DU PRELEVEMENT	UNITE DE DISTRIBUTION VARLIN		TYPE D'EAU	BAPYR µg/l	HPAT4 µg/l	PB µg/l	CU mg/L	NI µg/l	CD µg/l	SB µg/l	CRT µg/l	CDT25 µS/cm	FET µg/l	PH unitépH	TURBNFU NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE	*LOCALISATION EXACTE*													
05/12/2017	*VARLIN*	: 309 RUE DE VERLIN R	T	<0,005	<0,012	<0,2	0,0054	<1	<0,1	<0,5	<0,5	544	<10	8,0	<0,20
			LIMITES DE QUALITE	**0,01**	**0,1**	**10**	**2**	**20**	**5**	**5**	**50**				

S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée
TURBNFU : Turbidité
CDT25 : Conductivité à 25°C

BAPYR : Benzo-a-pyrène
HPAT4 : Hydrocarbures polycycliques aromatiques
CU : Cuivre
NI : Nickel

PB : Plomb
CD : Cadmium
SB : Antimoine
FET : Fer total

CRT : Chrome total

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION RESERVOIR DES MOLETTES	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	PESTOT µg/l	AS µg/l	FMG mg/L	NO3 mg/L	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	CL mg/L	FET µg/l	PH unitépH	SO4 mg/L	TH °f	TURBNFU NFU	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
02/03/2017	*RESERVOIR MOLETTES (E.T.)*	T	C	0	0				9,5	0	517	18		7,5	16	25,4	<0,20	<0,02
19/06/2017	*RESERVOIR MOLETTES (E.T.)*	T	C	<1	<1	<0,500	<0,5	0,04	8,8	<1	500	18,1	<10	8,1	15,5	25,60	<0,20	<0,02
05/12/2017	*RESERVOIR MOLETTES (E.T.)*	T	C	0	0				8,8	0	493	16		8,1	15	24,7	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**	**0,5**	**10**	**1,5**	**50**									

Pourcentage de conformité	**100%**

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION STATION UV D'ARCINE	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	PESTOT µg/l	AS µg/l	FMG mg/L	NO3 mg/L	CTF n/100mL	CDT25 µS/cm	CL mg/L	FET µg/l	PH unitépH	SO4 mg/L	TH °f	TURBNFU NFU	CL2LIB mg/LCl2
	POINTS DE SURVEILLANCE																	
19/06/2017	*RESERVOIR ARCINE (E.T.)*	T	C	0	0				7,7	0	510	5,4		7,6	10	27,7	<0,20	<0,02
05/12/2017	*RESERVOIR ARCINE (E.T.)*	T	C	0	0				7,7	0	531	6,6		8,0	11	28,7	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**	**0,5**	**10**	**1,5**	**50**									

Pourcentage de conformité	**100%**

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices

TURBNFU : Turbidité
CL : Chlorures
CDT25 : Conductivité à 25°C
TH : Dureté
FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
NO3 : Nitrates
AS : Arsenic
FET : Fer total
PESTOT : Total pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

PRODUCTION

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION STATION UV DE PRELAZ	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	POINTS DE SURVEILLANCE			n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°f	NFU	mg/LCl2
19/06/2017	*RESERVOIR DE PRELAZ (E.T.)*	T	C	0	0				2,3	0	437	0,82		7,8	9,6	23,8	<0,20	<0,02
05/12/2017	*RESERVOIR DE PRELAZ (E.T.)*	T	C	0	0				2,3	0	443	0,86		7,9	11	24,0	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**	**0,5**	**10**	**1,5**	**50**									

Pourcentage de conformité	**100%**

DATE DU PRELEVEMENT	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION STATION UV DE VARLIN	TYPE D'EAU	CONF. BACT.	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU	CL2LIB
	POINTS DE SURVEILLANCE			n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°f	NFU	mg/LCl2
19/06/2017	*RESERVOIR DE VARLIN (E.T.)*	T	C	0	0				6,2	0	532	6,8		7,6	8,1	28,4	<0,20	<0,02
05/12/2017	*RESERVOIR DE VARLIN (E.T.)*	T	C	<1	<1	0,001	<0,5	0,05	6,0	<1	536	7,1	<10	7,8	8,4	28,50	<0,20	<0,02
			LIMITES DE QUALITE	**0**	**0**	**0,5**	**10**	**1,5**	**50**									

Pourcentage de conformité	**100%**

C : Conforme
N : Non conforme
S : Eau distribuée sans traitement
T : Eau traitée

CTF : Coliformes totaux
ECOLI : Eschérichia coli
STRF : Entérocoques
BSIR : Bactéries anaérobies sulfito-réductrices

TURBNFU : Turbidité
CL : Chlorures
CDT25 : Conductivité à 25°C
TH : Dureté
FMG : Fluor

SO4 : Sulfates
NO3 : Nitrates
AS : Arsenic
FET : Fer total
PESTOT : Total pesticides

RECAPITULATIF DES ANALYSES

RESSOURCE

Collectivité : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE CHATELARD	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	µg/l	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°f	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE																
19/06/2017	*CAPTAGE DU CHATELARD*	B	<1	<1	0,007	<0,5	0,06	<0,5	10,7	<1	578	8,3	<10	7,4	9,9	31,60	<0,20

DATE DU PRELEVEMENT	CAPTAGE CREDOX	TYPE D'EAU	ECOLI	STRF	PESTOT	AS	FMG	SB	NO3	CTF	CDT25	CL	FET	PH	SO4	TH	TURBNFU
			n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	µg/l	mg/L	n/100mL	µS/cm	mg/L	µg/l	unitépH	mg/L	°f	NFU
	POINTS DE SURVEILLANCE																
19/06/2017	*CAPTAGE DE CREDOX*	B	<1	<1	<0,500	<0,5	0,05	<0,5	8,3	<1	586	6,1	<10	7,5	9,9	32,00	<0,20

S : Eau distribuée sans traitement

B : Eau brute

ECOLI : Eschiericha Coli

CTF : Coliformes totaux

STRF : Entérocoques

CL : Chlorures

TURBNFU : Turbidité

CDT25 : Conductivité à 25°C

TH : Dureté

FMG : Fluor

SO4 : Sulfates

NO3 : Nitrates

AS : Arsenic

SB : Antimoine

PESTOT : Total Pesticides

INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

2017

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	**35**	**0**	**35**	**0**
Taux de conformité		**100,0 %**		**100,0 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
BAJOLET	420	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
BOURRE	58	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
CHATELARD	50	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
CREDOX	20	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
LES NES	14	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
SOUS CORNILLON LA BALME	50	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
VARLIN	110	O	27/10/1994	09/02/2004	80%
Indice consolidé /UGE (pondéré avec le débit)					**80,0 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	**35**	**0**	**35**	**0**
Taux de conformité		**100,0 %**		**100,0 %**

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : PRINCIPALE DE ST PIERRE
appartient à : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
est exploité par : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- BAJOLET
- CHATELARD
- CREDOX
- SOUS CORNILLON LA BALME

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

- RESERVOIR DES MOLETTES

BACTÉRIOLOGIE

Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

DURETÉ

Valeurs mesurées : mini. : 25 °f - maxi. : 26 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 9 mg/L - maxi. : 10 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR

Valeurs mesurées : mini. : 0,04 mg/L - maxi. : 0,06 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

PESTICIDES

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,007 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.

AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : VARLIN
appartient à : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
est exploité par : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- BOURRE
- VARLIN

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

- STATION UV DE VARLIN

BACTÉRIOLOGIE

Nombre de conformité : 8 sur 8 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

DURETÉ

Valeurs mesurées : mini. : 28 °f - maxi. : 29 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 6 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR

Valeurs mesurées : mini. : 0,04 mg/L - maxi. : 0,05 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

PESTICIDES

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,001 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.

AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Valeurs mesurées : mini. : 28 °f - maxi. : 29 °f

Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

Valeurs mesurées : mini. : 8 mg/L - maxi. : 8 mg/L

Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,06 mg/L

Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,003 µg/l

Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : DUBY - ARCINE

appartient à : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

est exploité par : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Origine de l'eau : **Vous êtes alimentés par les captages :**

- CHATELARD
- CREDOX
- SOUS CORNILLON LA BALME

Traitement : **Votre eau est distribuée à partir de la station :**

- STATION UV D'ARCINE

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Valeurs mesurées : mini. : 24 °f - maxi. : 24 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 2 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Valeurs mesurées : mini. : 0,04 mg/L - maxi. : 0,04 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : PRELAZ - DELAIRAZ
appartient à : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
est exploité par : MAIRIE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Origine de l'eau : **Vous êtes alimentés par le captage :**

- LES NES

Traitement : **Votre eau est distribuée à partir de la station :**

- STATION UV DE PRELAZ

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

ÉDITION 2018

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse** est de **3,63 € TTC/m³** et de **3,93 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2015.

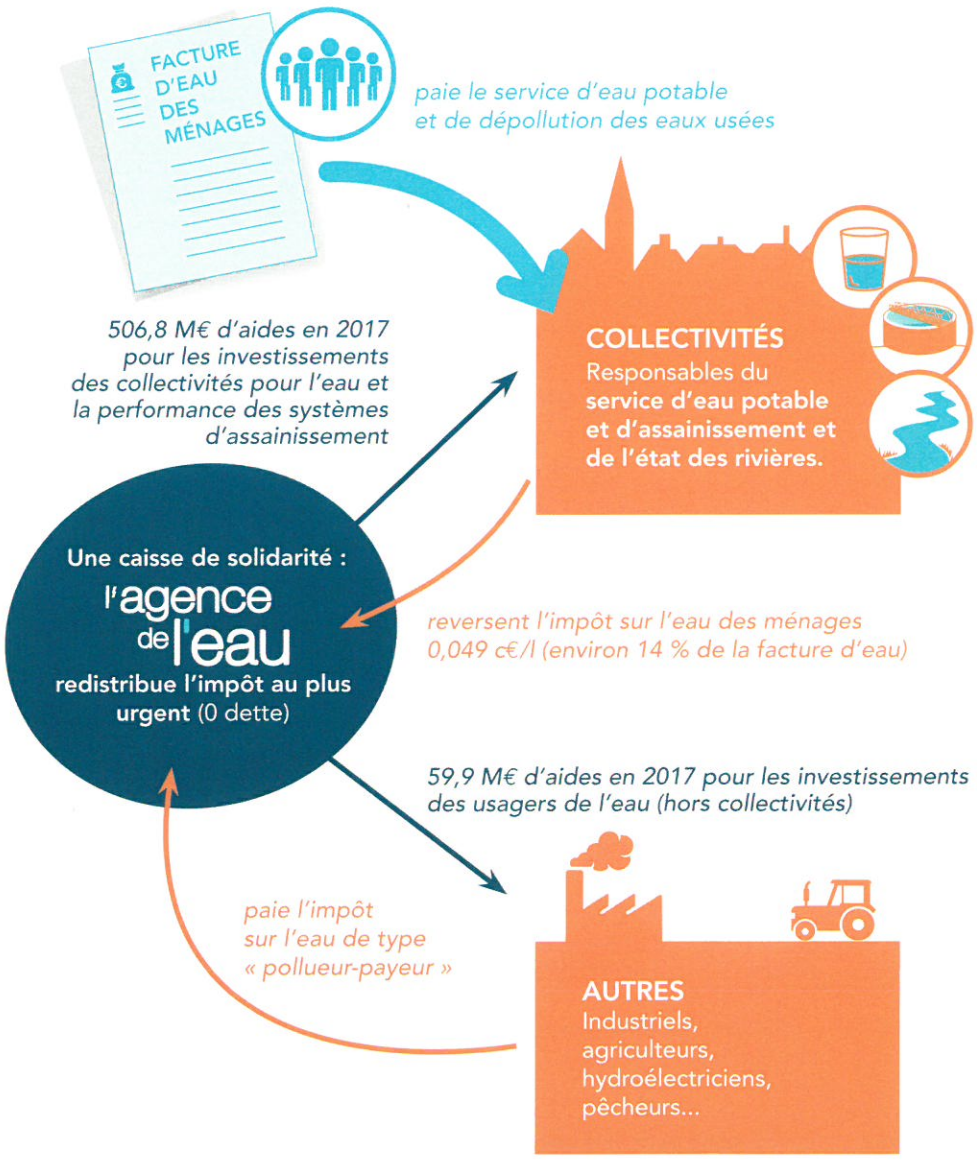

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) ont permis d'économiser 30,1 millions m^3 en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

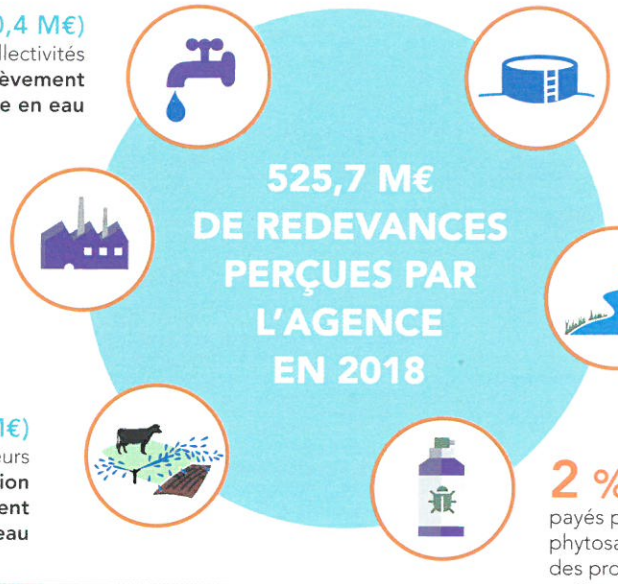

13,4 % (70,4 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**

10,3 % (53,9 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

0,7 % (3,7 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

73,1 % (384,5 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**

0,5 % (2,5 M€) payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles **comme redevance pour la protection du milieu aquatique**

2 % (10,7 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

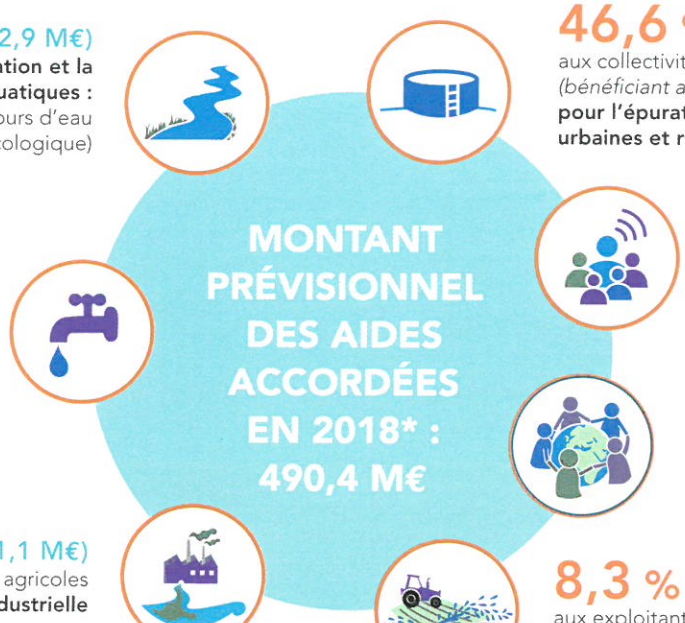

14,9 % (72,9 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique)

21,6 % (106,2 M€) aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau potable :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

4,3 % (21,1 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**

46,6 % (228,3 M€) aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**

3,4 % (16,9 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (4,6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

8,3 % (40,4 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

**Il ne s'agit pas des aides versées, les opérations subventionnées pouvant s'étaler sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (47 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : : AFB, parcs nationaux et ONCFS (66 M€)*

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017

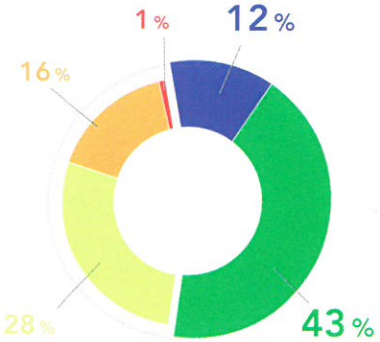

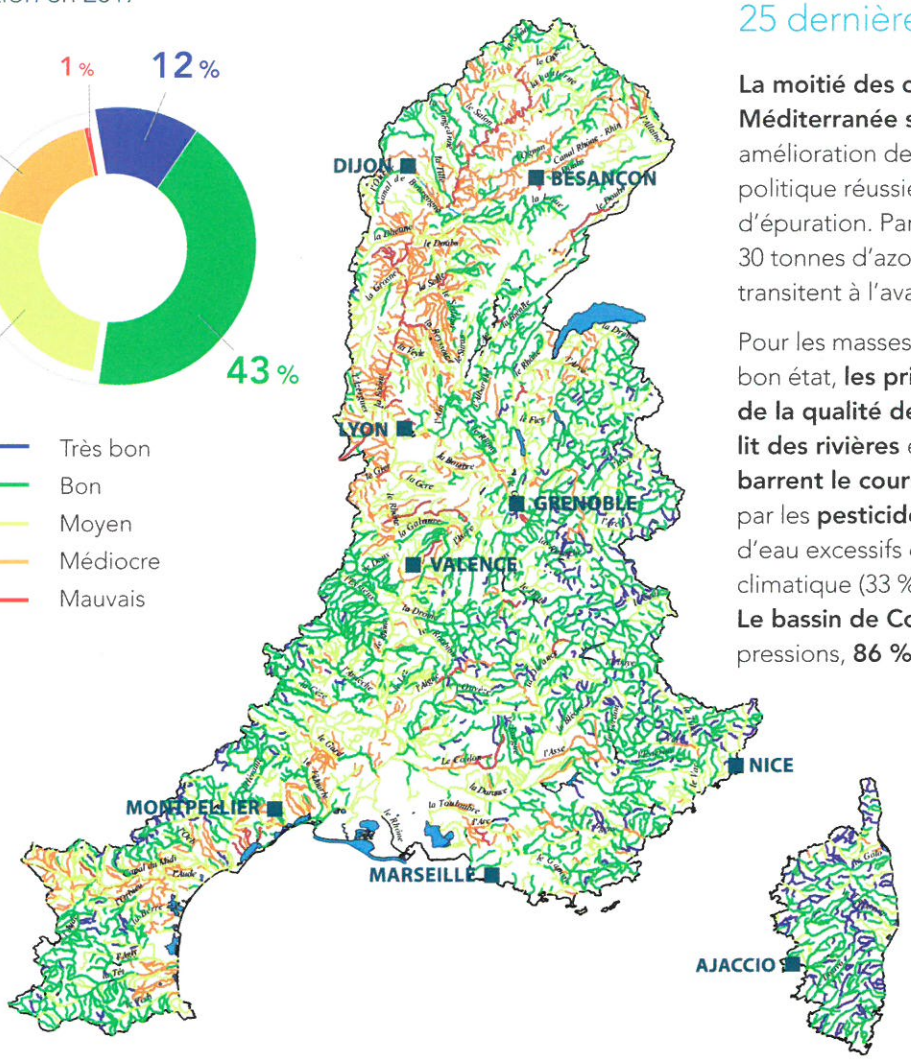

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, **les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières** et **les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau** (75 % des cas), la pollution par les **pesticides** (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).
Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **86 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 320 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État
SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

...bigbang / Avril 2018